Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le
ID : 074-217402981-20240129-DEL24_DG_013-DE

Vétraz Monthoux

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.013

Séance du **VINGT-NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Date de la convocation : Mardi 23 janvier 2024
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT
Quorum : 14

24 présents :
MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, MOUCHET, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ALPSTEG, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, MARTINEZ, PAILLASSON, RICHARD

2 pouvoirs :
Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Patrick SILLARD à Michel COLLOT

1 absent :
M. RIBOURDOUILLE

OBJET : Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons : Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion Enquête transports publics transfrontaliers et mesures d'accompagnement du Léman Express

Dans le cadre d'un contrôle commun avec la Cour des comptes de la République et canton de Genève et de la Cour des comptes du canton de Vaud, une étude qualitative du degré de réalisation des 17 mesures d'accompagnement à la mobilité du territoire d'Annemasse Agglo a été réalisée par la Chambre régionale des comptes.

Parmi les mesures territorialisées sur Annemasse-Agglo, quatre sont importantes, représentant 80 % du cout de l'ensemble des mesures (109 M€ sur 141 M€). Elles sont actuellement toutes en service.

- Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA (Annemasse)
- Aménagement axe BHNS perpendiculaire au tram dans l'agglomération annemassienne (rabattement sur RER et tram)
- Extension de l'axe tram entre Moillesulaz et le centre d'Annemasse
- Construction du PEM de la gare d'Annemasse

Dans sa synthèse le rapport définitif souligne que l'agglomération a particulièrement investi dans la mobilité. Entre 2017 et 2021, elle a réalisé plus de 126 M€ d'investissement.

Les dépassements de coûts sont globalement très limités mais les retards de mis en œuvre vont de 14 à 84 mois. Les études montrent que l'effort d'investissement d'Annemasse Agglo a eu un effet important sur l'évolution de la mobilité. Les mesures d'accompagnement du Léman Express mises en service se sont accompagnées d'une progression de la fréquentation des transports en commun et de l'utilisation des modes doux. Les mesures annoncées sont de nature à répondre aux attentes des habitants de l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le
ID : 074-217402981-20240129-DEL24_DG_013-DE

2024.013

Par ailleurs le rapport porte un regard particulier sur le volet juridique de la compétence mobilité et rappelle qu'*Annemasse Agglo a transféré une partie de sa compétence mobilité au Pôle métropolitain du Genevois français pour le soutien et l'exploitation de services d'autopartage et de covoiturage.*

Sur la forme la chambre rappelle *que la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ne peut être partagée juridiquement* et ce point fait l'objet de l'unique recommandation du rapport (recommandation commune à tous les EPCI du Genevois français concernés par le contrôle coordonné)

Recommandation n°. 1 : Mettre en conformité avec la loi l'exercice de la compétence AOM.
Cette recommandation est également motivée sur le fond en considérant que l'organisation actuelle avec une compétence partagée et surtout exercée par plusieurs EPCI *ne peut qu'être défavorable à la cohérence d'ensemble de la mobilité au sein du Genevois français.*

VU Le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes du 20 novembre 2023,

CONSIDERANT que la CRC Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons dans le cadre de l'enquête transports publics transfrontaliers et mesures d'accompagnement du Léman Express,

CONSIDERANT qu'à l'issue de ce contrôle, la CRC Auvergne Rhône-Alpes a transmis le 10 novembre 2023 à la communauté d'agglomération un rapport d'observations définitives,

CONSIDERANT que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** de la communication des observations définitives de la CRC Auvergne Rhône-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Michel COLLOT

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 05 février 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX (74100)

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 09/02/2024

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX (74100)

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.